

COMMUNE DE VERSAUGUES **PROCES-VERBAL**

COMPTE RENDU N° 2011/05 DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 09 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze, le **VENDREDI 09 DECEMBRE 2011** à **VINGT HEURES TRENTE**,
Le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles FARNIER, Maire.

Date de Convocation : 29 Novembre 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de Présents : 10 Nombre de Votants : 11

Etaient présents : Gilles FARNIER, Maire, Régis DEVERCHERE, 1^{er} Adjoint, Annie ANDRE, 2^{ème} Adjoint, Louis ACCARY, Patrick BERLAND, Armand BORDE, Jean-François CHATELLIER, Ludovic DAVID, Michel DESCHAINTE et Nathalie KRZEMINSKI, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et représentée : Eveline DARIEN donnant pouvoir à Jean-François CHATELLIER.

Secrétaire de séance : Louis ACCARY

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt heures trente et procède à l'appel des présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1°) – **Procès-verbal du compte rendu de la séance du 21 octobre 2011**

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal du compte rendu de la précédente séance du 21 octobre 2011, lequel compte rendu n'a fait l'objet d'aucune observation.

2°) – **Communauté de Communes de Paray-le-Monial – Modification des statuts n° 13** **Extension des compétences statutaires – Article 1 – compétences facultatives** **« Construction, Entretien et Fonctionnement d'Equipements Culturels et Sportifs, et** **d'Equipement de l'Enseignement élémentaire et préélémentaire » - Compétence « Ecole** **de Musique »**

EMET UN AVIS FAVORABLE, à l'unanimité des membres présents et représentés, à la modification n° 13 des statuts de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial par l'intégration dans la rubrique compétences facultatives « Construction, Entretien et Fonctionnement d'Equipements Culturels et Sportifs et d'Equipements de l'Enseignement Elémentaire et Préélémentaire », de la compétence « Ecole de Musique – Fonctionnement et Investissement » à compter du **1^{er} Janvier 2012**.

3°) – **Intégration de l'église de Versaugues dans le circuit des Chemins du Roman –** **Acquisition d'un panneau présentoir**

Après avoir rappelé les propos exposés lors du Conseil du 21 octobre 2011, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil son accord afin que l'église soit intégrée dans le **circuit des CHEMINS DU ROMAN** en Bourgogne du Sud, en faisant l'acquisition d'un panneau présentoir des « Chemins du Roman » en Pays Charolais-Brionnais **pour 1 200 €**.

5 voix Contre = Messieurs ACCARY – BERLAND – CHATELLIER (2 voix) – DESCHAINTE

1 Abstention = Monsieur DAVID

5 voix Pour = Mesdames ANDRE et KRZEMINSKI – Messieurs BORDE – DEVERCHERE FARNIER

Le vote faisant ressortir une égalité de voix entre les pour et les contre (5 à 5), la délibération ne peut pas être prise et devra à nouveau être inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Nous tenons à préciser qu'une erreur de comptage de voix a été faite lors du vote de cette délibération – en effet, Mme DARIEN Eveline ayant donné pouvoir à M. CHATELLIER Jean-François, celui-ci votait pour 2, et la voix de Mme DARIEN avait donc été omise. (4 voix au lieu de 5). La délibération était donc acceptée à la majorité alors qu'il y avait égalité.

Après le vote, Monsieur le Maire tenait à informer le Conseil Municipal que le panneau présentoir pourrait être pris en charge par la Communauté de Communes de Paray-le-Monial.

4°) – Décision Modificative N° 1 au Budget Primitif 2011 – Virement de crédit

Après avoir expliqué aux membres du Conseil Municipal que le montant définitif du prélèvement FNGIR est supérieur à ce qui était initialement prévu au budget primitif, compte tenu des informations disponibles à l'époque (il est de 14 581 € au lieu de 13 815 €),

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à des ajustements budgétaires par virement de crédit, à savoir :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 014

Article 739116 – Prélèvement GIR + 800 €

Chapitre 011

Article 61523 – Entretien voies et réseaux - 800 €

5°) – Vœux communautaires et Vœux du Maire

La cérémonie des vœux de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial se fera à la salle polyvalente de VERSAUGUES le **MARDI 03 JANVIER 2012 à 18 heures.**

Monsieur Gilles FARNIER, Maire de Versaugues, présentera également ses vœux aux habitants de la Commune qui seront chaleureusement conviés à assister à cette cérémonie.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal les informations suivantes, à savoir :

- La Commune a perçu la somme de **9 830.15 €** au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux (au BP était prévu seulement 3 000 €)

- 2 devis ont été établis par **TECKNYSCENE – ESPRIT COM** de Paray-le-Monial – le 1^{er} de **311.23 €** pour le tirage du bulletin municipal et le 2nd de **101.66 €** pour une plaque à fixer à la salle polyvalente. Devis acceptés. (Voir avec Tecknyscène pour la confection de maquettes avant tirage définitif)
- Monsieur le Maire donne quelques explications sur la situation financière 2010 de la Commune (fiches de situation établies par M. BOURDON Michel, Trésorier-Payeur de Paray-le-Monial). Bien que faible, la dette communale va augmenter fortement en 2011 et 2012. La collectivité dispose cependant encore d'une marge de manœuvre appréciable au niveau de sa fiscalité, la pression fiscale étant faible. Après un effort d'équipement important, la commune devra reconstituer ses réserves afin d'augmenter son fonds de roulement.
- Les vignes de la Famille VILLAUME seront arrachées prochainement par l'Entreprise BOURGEON de Vindecy.
- Le SYDESL nous informe que les travaux de renforcement du réseau de distribution BT Poste « Les Riaux » (Antenne le Néflier) devront commencer prochainement (Plan parcellaire envoyé par CEGELEC).
- Contacter E.R.D.F. pour changement éventuel d'ampères au compteur de la salle polyvalente. Celui-ci serait trop puissant par rapport aux utilisations faites. Le tarif d'abonnement (actuellement Tarif jaune) serait donc revu à la baisse.
- Un rappel sera également fait à E.R.D.F. afin d'intervenir sur le poteau électrique, devenu dangereux, situé au lieudit « Le Rourat ».

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,
L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à Vingt et une heures quarante cinq.*

Fait à Versaugues le 09 décembre 2011

Le maire,
Gilles FARNIER